

CONCORDAT AVEC LA RUSSIE.

Voici en quoi consiste ce concordat, tel que le rapporte la Gazette de Munich.

La Russie sera maintenant divisée en sept diocèses catholiques, Mohilew archevêché, Wilna, Minsk, Lutsk, Zitonier, Kominiar et Cherson. Ce dernier diocèse sera fondé et doté par le gouvernement, et s'étendra jusqu'à la Bessarabie, le Taurus et le Caucase. Une bulle de circoscription déterminera l'étendue de chaque diocèse. L'évêque du nouveau diocèse de Cherson aura un revenu de 4,500 roubles ou 18,000 francs, le chapitre sera composé de neuf chanoines, dont deux seulement seront titulaires; le séminaire diocésain recevra vingt élèves, et sera soutenu aux dépens du gouvernement. Les évêques et les suffragans ne seront nommés en Russie et en Pologne qu'après un arrangement convenu entre le gouvernement et le Saint-Siège. Ces formalités remplies, le Pape donnera les bulles canoniques, et la direction des affaires ecclésiastiques sera alors entièrement du ressort des évêques. Cependant dans les affaires d'importance tels que mariages, contestations sur les biens de l'église, etc., on consultera au préalable un consistoire diocésain; les membres de ce consistoire seront des ecclésiastiques choisis par l'évêque avec l'agrément du gouvernement. L'instruction, le dogme et la discipline dans les séminaires seront soumis, d'après les canons du St. Concile de Trente, à la direction et surveillance de l'évêque, mais le recteur, professeur ou maître sera présenté au gouvernement en cas d'objection du côté du civil. L'archevêque de Mohilew jouira à peu près des mêmes avantages. Les curés seront nommés par l'évêque qui aura le consentement du gouvernement sauf les droits des seigneurs territoriaux, et après les examens exigés. Quant aux églises, elles seront érigées par les communes; mais le gouvernement donne l'espérance qu'il concourra à l'établissement de ces paroisses et qu'il les aidera suivant leurs besoins; après la ratification réciproque de ces articles on procédera immédiatement à la nomination des évêques. (Communiqué.)

RÉPERTOIRE NATIONAL.

La troisième livraison du Répertoire national nous est parvenue. Ce recueil de littérature canadienne sera, nous n'en doutons pas, fort utile par la suite. Néanmoins tout en offrant à M. Huston nos remerciements pour cette troisième livraison, nous nous permettrons de lui faire observer qu'il semble avoir parcouru un peu rapidement les premières années de notre littérature. Son Répertoire n'est encore rendu qu'à la quatre-vingt-seizième page, et pourtant il a déjà traversé la majeure partie des années de notre littérature; il est déjà en 1817. Espérons qu'il reviendra plus tard sur ses pas, pour glaner dans les archives et partout, et en retirer encore quelques beaux morceaux dignes de voir le jour. Pour aujourd'hui, nous ne pouvons parler du choix des articles renfermés dans cette troisième livraison; nous n'avons pas eu le loisir d'en prendre connaissance.—On s'abonne chez M. Lovell et Gibson, Montréal.

Ne pouvant reproduire en entier (faute de place) la correspondance qu'on nous prie de copier du Canadien, nous extrayons les principaux passages que voici:

M. le rédacteur.—Je viens aujourd'hui enregistrer dans les annales de notre histoire une de ces glorieuses actions qui vient de placer les citoyens de St-Thomas bien haut dans l'échelle des bienfaiteurs du pays. Oui, M. le rédacteur, comme chrétien et catholique je me réjouis du triomphe que vient de remporter la religion dans cette paroisse, de la grande et mémorable victoire que vient de gagner la tempérance; et comme citoyen et Canadien, je ne suis pas moins fier de voir abattre et détruire ce vieux vice qui cause tant de ravages, fléau qui, ici comme ailleurs, produit de si effroyables effets, dans trois jours a disparu de cette paroisse, comme chassé par un souffle divin. En effet, d'environ 600 familles qui composent la paroisse de St-Thomas, en trois jours plus de 500 familles se sont enrôlées à jamais sous la bannière de la tempérance totale.

Qu'il était beau de voir ces braves citoyens, ces honnêtes et respectables vieillards, ces modèles des bonnes mœurs, venir en foule, auprès de l'autel, renouer solennellement en face de leur Dieu et de leur pays à tout usage de boisson forte. Ce fut pendant la neuvaine de St-François-Xavier, prêchée par le révérend M. Quartier, curé de St-Denis, qui possédait, avec de vastes connaissances, les premiers talents oratoires et les sentiments de l'apôtre chrétien et du véritable citoyen. L'église de St-Thomas, la plus grande des campagnes du district de Québec, était remplie chaque jour par une foule aussi nombreuse que dans les plus beaux dimanches d'été, foule avide d'entendre les instructions de l'éloquent orateur. Le chœur de cette église, élevé en amphithéâtre ou l'on monte par treize degrés, s'arrondit en plein-cintre et une colonnade de pilastres surmontée de colonnes corinthiennes l'entoure ainsi que la nef. C'est là que s'offrait véritablement un spectacle que je voudrais montrer à la face de mon pays. Dans cette seule journée 300 chefs de familles, à la tête desquels marchaient les vieillards à cheveux blancs, les magistrats, les officiers de milice, les médecins, avocats, notaires, marchands, les riches comme les pauvres, les savants et les ignorants, poussés par un sentiment en même temps religieux et national, vinrent se ranger en plusieurs lignes au pied de l'autel, et recevoir des mains du curé de la paroisse une croix de bois en signe de leur solennel engagement; erois plus honorable que celle que Napoléon donnait à ses braves, car ce n'est pas un conquérant qui la donne en récompense du sang versé à sa gloire, mais c'est la religion et la patrie qui la donnent aux citoyens qui font un grand et généreux sacrifice; erois qui, après avoir décoré le front des empereurs chrétiens, vient orner la maison des citoyens chrétiens, des amis de la religion et de la patrie. Dimanche, la neuvaine fut couronnée par l'adresse présentée au prédicateur par cette paroisse à la tête de laquelle étaient 600 citoyens enrôlés avec leurs familles sous la bannière de la tempérance totale.

Quelles espérances ne peut-on pas concevoir d'un peuple qui fait librement, et par les seuls motifs de la raison, un aussi grand sacrifice à la patrie! sacrifice qui le fait rompre avec les habitudes chères d'une longue vie et consacrées par les penchants naturels, la force du climat et l'exemple des générations qui l'ont précédé!

J'espère que d'une extrémité à l'autre du Canada, tout cœur vraiment canadien suivra avec joie et honneur un semblable exemple; j'espère qu'en dehors comme en dedans de l'enceinte législative, il n'y aura qu'une voix pour abattre ce monstre qui rongé les entrailles du pays en lui causant des douleurs affreuses! Que l'homme sensé et qui aime son pays jette un coup-d'œil sur les sommes énormes que les boissons fortes lui enlèvent chaque année, sur les maux incalculables qui en sont la suite, sur l'honneur de tant de familles perdu à jamais, sur tant d'anciennes, de riches et grandes maisons réduites à la dégradation, sur la morale publique qui s'en va, surtout celle d'une certaine classe de la population, et il verra qu'il est temps et grandement temps de crier à l'abolition complète et immédiate de ce poison de l'âme et du corps, de ce

poison qui n'a jamais fait une ombre de bien, de ce poison qu'on importe des pays étrangers, qu'on fabrique sur le sol de notre propre pays, semblable à des fleuves de feu qui coulent dans toutes nos campagnes, en laissant des traces affreuses de leur passage, il détruit la fortune, la morale, l'éducation, la paix des paroisses et de familles, le bonheur public et privé, la santé et la vie des citoyens, et donne aux Canadiens une triste réputation chez les peuples étrangers. Quel est l'homme qui élèvera sans honte la voix pour soutenir la cause de tant de maux?

A. V.

St. Thomas, 22 mars 1848.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

MELANGES RELIGIEUX.

M. le Rédacteur,

La petite dissertation ci-jointe, m'a été suggérée par une « lecture sur le développement des forces physiques chez l'homme, » faite dernièrement à l'Institut Canadien de Montréal. Sans vouloir me faire en tout l'apologiste des suggestions et aperçus de l'auteur de cette lecture, je m'associe bien volontiers aux nombreux applaudissements qui lui ont été prodigués: ubi plura nitent, non ego paucis offender maculis. (Hor.) Mais en même temps, tout en protestant de ma haute considération pour le lecteur, j'ose annoter un paragraphe de sa lecture, qui me semble propre à égarer quelques lecteurs. Dans ce paragraphe, le législateur sacré des Hébreux paraît confondu, involontairement sans doute, avec des hommes d'un caractère exclusivement profane; j'ai cru devoir le tirer de ce pêle-mêle, que je suis néanmoins éloigné de regarder comme malintentionné.

Moïse et les rapports de quelques unes de ses lois avec l'hygiène.

Quiconque a fait une étude tant soit peu réfléchie de la législation dont ce grand homme favorisa sa nation, ne peut luster à lui décerner la palme entre tous les législateurs antiques. Il laisse bien loin derrière lui les Zaleucus, les Lycurgue, les Platon, les Cicéron, etc. Sous l'influence et l'égide de ses lois, le peuple juif franchit une existence de quinze siècles; et, après dix-huit cents ans d'exil, dispersé en fractions minimes chez toutes les nations du monde, il conserve encore les traces de l'indestructible nationalité, créée et cimentée par les lois de son premier chef. Pourtant Moïse, comme on le sait, a précédé de plusieurs siècles les législateurs des autres peuples. Comment se fait-il qu'il se soit placé, vis-à-vis d'eux, à un degré si incontestable de supériorité? On sait encore que la législation des autres peuples a été faite de pièces rapportées; imparfaite dans son origine, elle a été corrigée et perfectionnée de siècle en siècle. Moïse, au contraire, a fondé d'un seul jet le corps si parfait de ses lois. Et néanmoins, son code semblait exiger l'expérience de plusieurs vies d'homme. Il décèle une appréciation profonde des circonstances où se trouvait le législateur, et en même temps, une haute connaissance des idées, des mœurs, de la situation des nations voisines des Hébreux. Ce qui était bon et utile en soi-même, ce qui était relatif au climat de la Judée, tout a été apprécié avec une égale profondeur de coup d'œil. Tout ceci, et surtout la hauteur de sa doctrine, ne peut cesser d'étonner, même d'être inexplicable que quand on se rappelle que Moïse n'était pas seulement un homme instruit dans la sagesse humaine, mais qu'il était l'envoyé de Dieu. Indépendamment de la sagesse de ses lois, il a prouvé sa mission divine par des prophéties, par d'éclatants miracles. Il est essentiel à la vérité; il importe même à la pureté du dogme religieux, de ne pas l'envisager autrement que comme l'interprète de la divinité.—Ce grand législateur avait donc raison de présenter ses lois non comme la volonté des hommes, mais comme celle de Dieu. Ce ne fut pas seulement parcequ'il avait à conduire un peuple grossier, qu'il fit intervenir la divinité et promulgué ses lois en son nom. Il y aurait eu de l'imposture à en agir ainsi, comme il y en eut chez Numa Pompilius, lorsqu'il feignit, pour accréditer ses institutions, d'avoir des rapports intimes avec la Déesse Egérie. Moïse fut en toute vérité l'organe de Dieu; même dans certaines prescriptions qui peuvent être considérées, sous un rapport, comme de simples règles d'hygiène. Les interprètes de l'écriture, les champions de la polémique religieuse, reconnaissent que certaines lois cérémonielles, comme lotions, ablutions, etc. tout en cachant des figures instructives, peuvent être considérées comme des réglemens sanitaires. Dans un climat chaud comme celui de la Palestine, il fallait tenir beaucoup à la propreté et à la salubrité du régime. Une triste expérience vient à l'appui de cette assertion. L'Asie, dont plusieurs nations tiennent peu compte d'attentions telles que Moïse en avait prescrit à son peuple, est souvent devenu le foyer de pestes très-malignes, qui ont étendu de proche en proche leurs ravages jusqu'en Europe. Moïse voulait, sans doute, prévenir de si graves inconvénients, et ses précautions furent si sagement adoptées, à ce propos, qu'elles ont mérité l'éloge indirect du célèbre historien Tacite, qui observe qu'en général les Juifs étaient sains et vigoureux: corpora hominum salubria, atque ferentia laborum. Ce zèle humain de la législation de Moïse, n'autorise pas, certes, à le confondre même sous ce point de vue, avec certains autres bienfaiteurs de l'humanité, avec les chefs des sectes de l'antiquité profane. Ce grand homme écrivit sous la dictée de Dieu. Si quelques unes de ses lois, par leur conformité avec les règles hygiéniques, ne semblent promulguées que dans un but sanitaire, elles n'en proviennent que mieux la bonté paternelle de Dieu, qui en inspirant à son serviteur ce qu'il devait prescrire aux Israélites en son nom, lui inspira ce qui convenait le mieux relativement au climat et à certaines circonstances qui pouvaient influer sur le bien-être temporel de ce peuple choisi.

UN LECTEUR.

JOURNAL D'AGRICULTURE.

La livraison d'avril de ce journal est maintenant distribuée et mise à la poste.—Le journal anglais d'Agriculture nous est parvenu; comme les livraisons précédentes, il est intéressant renferme des articles très utiles pour les cultivateurs.

FAITS DIVERS.

LA SAISON.—Le temps continue à être beau; ces deux derniers jours, la température a été moins chaude que les jours précédents. Cependant depuis hier soir le temps est redevenu bien doux. Depuis hier matin, les glaces sont refoulées et amoncelées devant la ville, et l'on s'attend à avoir la navigation ouverte dimanche entre cette ville et Sorel.

COMMERCE DE BOIS.—Nous trouvons dans le Witness l'hier l'extrait suivant d'un lettre d'un marchand de Montréal: «Quant à ce qui a rapport au commerce de bois, il sera fait cette année peu de choses. En 1846, douze millions de billes sont descendus la rivière Trent; en 1847, il n'en est descendu que huit millions, et en 1848, on ne croit pas qu'il en descende plus d'un million. Le manque de neige a empêché d'en tirer de la forêt, et la même raison empêchera les rivières de grossir assez pour en descendre une plus grande quantité. C'est aussi pour la même raison, qu'il en viendra peu des bords de l'Outawa.»

TERREBONNE.—Hier, a eu lieu la nomination des candidats pour le comté de Terrebonne. Ces candidats sont: L'hon. L. M. Viger, M. A. B. Papineau, et M. James Scott, avocat de Montréal.

LECTURE PUBLIQUE.—Jeudi soir, le R. P. Martin doit faire devant l'Institut Canadien une lecture, qui aura pour sujet: «La nation huronne.» Le sujet est trop intéressant et trop varié par lui-même pour n'attirer pas un grand nombre d'auditeurs, lors même que les talents du Révérend Père ne seraient pas d'avance une garantie de succès. Comme d'ordinaire, les dames trouveront des sièges spécialement réservés pour elles.

COMPARAISON.—Le Mercury de Québec, en date du 28 mars, dit: «Les lettres anglaises par le Cambria, via New-York, ne sont arrivées à Québec qu'hier, huit jours après que la maille pour la Canada, via Halifax, eût été reçue ici!» Ce fait prouve assez la supériorité de nos moyens de transports durant l'hiver, et est une raison de plus et une raison bien puissante pour se hâter de construire un chemin de fer de Québec à Halifax. Dans tous les cas, vu la dépense énorme que requiert un chemin de fer d'une pareille dimension et le temps nécessaire pour le parachever, nous n'hésitons pas à dire que les citoyens de Québec devraient se hâter de faire construire une ligne de télégraphe électrique entre Halifax et Québec. Les frais ne sont pas grands, et les revenus seraient immenses. Car souvenirs-nous que les Etats-Unis eux-mêmes sont alors tributaires du Canada pour les nouvelles étrangères, et que nécessairement cette ligne devra prospérer.

L'HON. J. H. PRICE.—Le télégraphe a annoncé samedi la réélection par acclamation de l'honorable J. H. Price, commissaire des terres.

LA GLACE.—Le Transcript dit que vendredi la rivière Richelieu était libre de glaces depuis Sorel jusqu'à St-Ours.

ATTENTAT.—On nous apprend que vendredi soir, M. Philby, qui, dit-on, tient le restaurant «Head quarters» près de l'hôtel Donegana, a reçu dans la cuisine un coup de couteau que lui a porté un nommé Steele; la blessure est grave, mais on espère qu'elle ne sera pas mortelle. On ajoute que cet attentat est la suite d'une querelle qui se serait élevée entre eux quelques instants auparavant, à une table de jeu, aux Head-Quarters, où M. Philby aurait gagné l'argent de M. Steele. Celui-ci n'était pas arrêté aux dernières nouvelles.

ALCALIS.—Le 1er avril 1847, il y avait à Montréal 2159 quarts de potasse et 793 quarts de perlasse; cette année à la même date, il n'y a que 1781 quarts de potasse et 511 de perlasse; faisant (en 1848) pour celle-ci une diminution de 282 quarts, et pour la potasse de 378 quarts (d'après l'état fourni par M. E. M. Leprohon).

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.—La Gazette de Montréal d'hier dit que l'on travaille activement à faire les préparatifs nécessaires pour placer un fil de fer aux rapides de Laehine, afin de continuer la ligne télégraphique de Troy jusqu'à Montréal. La largeur de la rivière est là de 6380 pieds.

ACCIDENT.—Le même journal dit que jeudi un nommé Benjamin Couvrette, de St. Martin, s'est noyé en allant de Ste. Thérèse à Ste. Rose.

MORT DE M. ASTOR.—Le télégraphe annonçait jeudi soir la mort (arrivée mercredi à 9 heures) de John Jacob Astor.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—Tous les membres du ministère (Libéral) se sont fait réélire.

CHEMIN DE FER.—L'Evening Courier d'hier dit que le chemin de fer entre St. Jean et Laprairie est en activité depuis quelques jours.

OXFORD.—Le Globe de Toronto nous apprend qu'il est question du Col. Whitehead comme antagoniste de l'hon. M. Hincks à la prochaine élection.

NOMINATIONS.—La Gazette officielle de samedi contient les nominations suivantes: A vocats, Edwin Cornell, D. R. Wood, R. G. Greig et A. Rambeau, écr.; arpenteurs, Ed. Leduc et J. W. Martin, gentils-hommes. Première consécration d'un évêque dans la Nouvelle-Zélande. Extrait du Tablet de Londres. Le très-révérend Dr. Colloby qui a passé dernièrement quelques semaines à Sydney, et qui a été nommé par le St-Siège, pour succéder au vénérable évêque Epalle (1) a été consacré dans l'église de St. Pierre et de St. Paul à Korora Vadia, le dimanche de la Pentecôte. Il s'était mis en retraite le jour de l'Ascension. Le très Rév. Dr. Veard, coadjuteur de la Nouvelle-Zélande, assisté par le très Rév. P. Baty, vicaire-général, et le très Rév. P. Rozot, fit la cérémonie du sacre, après que la bulle apostolique eût été lue par le très Rév. P. Petit-Jean, secrétaire (2). Alors l'évêque consacré fit un discours très instructif de vant une nombreuse assemblée, composée de catholiques et de protestants, en expliquant l'unité, la perpétuité et le caractère apostolique de l'épiscopat. Le nouvel évêque après sa consécration baptisa trois enfants, nés de parents anglais; et donna le sacrement de la confirmation à trois adultes Zélandais qui s'étaient convertis depuis quelque temps à la vraie foi. Le 15 juin, il fit voile pour la Nouvelle-Calédonie où il devait passer quelques semaines, et de là se rendre à l'île de San Christoval, laquelle avec les îles environnantes sera la sphère de ses travaux futurs. (Communiqué.)

(1) Mgr. Jean Baptiste Epalle, évêque de Sion, fut consacré le 16 décembre 1845, sur l'île Isabelle, par les naturels de la Nouvelle-Zélande. (2) Le nom de M. Petit-Jean est en bénédiction auprès des exilés Canadiens dans l'Australie. Ce digne prêtre les a visités plusieurs fois, leur a donné quelques missions; il disait que, lorsqu'il se trouvait parmi ses bons Canadiens, il se croyait au milieu de ses amis et de ses parents en France, et qu'il ne s'en séparait jamais qu'avec regret. Il a écrit en leur faveur sur l'Australia Chronicle deux lettres mémorables, qui ont été rapportées dans les Melanges. Voyez Vol: 5 Nos 42 et 45 du 14 et 24 mars 1848.

LOUPS-MARINS.—Il est parti du Port de St. Jean, Terre-Neuve, 103 vaisseaux pour la chasse aux lous-marins. Ces vaisseaux forment ensemble un tonnage réuni de 10,046 tonneaux, et sont montés par 3,541 hommes.

LA VITESSE.—Les journaux apportés par le Caledonia, n'ont été reçus à Montréal que dans le courant de l'après-midi et ne seront probablement livrés que demain matin. Vive la vitesse de diligences!

DUBLIN.—Il doit y avoir eu le 17 mars une assemblée monstre à Dublin, pour exprimer l'admiration des Irlandais à l'égard de la France; une semblable démonstration devait avoir lieu le même jour par toute l'Irlande. On disait que le gouvernement se préparait à la défendre. Si tel a été le cas, il est impossible de savoir l'état actuel de l'Irlande. Au prochain steamer!

RR. PP. OBLATS.—Le Rév. P. Lenfert, O. M. J., et M. Lionnet, prêtre du Diocèse du Mans, sont partis ces jours derniers pour les missions de l'Oregon.

Extrait de la Correspondance Parisienne du Journal de Québec.

Le peuple a sacrifié les palais de la ville, et incendié le château royal de Neully; il a brisé les chemins de fer et quelques ponts au voisinage de Paris, par le motif ou sous le prétexte d'arrêter les troupes; mais à cela près, il n'a exercé ni pillages ni violences; disons enfin qu'il a fraternisé en règle avec la religion; et que celle-ci, représentée par ses temples et ses ministres, n'a, dans ces circonstances, reçu de lui que des hommages. Oh! ceci est un caractère véritablement honorable pour la révolution de 1848, et ce terrible peuple de février vaut mieux que le peuple de juillet.

M. JOSEPH PRINCE.—M. Joseph Prince, de St. Grégoire, vient de faire paraître, dans la Minerve d'hier soir, une correspondance au sujet du Col. Hanson. Nous ne la perdrons pas de vue, non plus que l'auteur de la communication.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs au rapport de l'inspecteur général (pour 1848), rapport qui se trouve sur la première page, et que nous empruntons de la Minerve.

La prochaine maille pour l'Europe sera close à Montréal le 10 courant à 9 heures du matin.

LE PACKET DE BYTOWN ne nous parvient plus depuis quelques temps.

Nous reproduisons aujourd'hui pour l'avantage de quelques-uns de nos abonnés le postscriptum suivant, que nous avons ajouté à notre feuille de vendredi, lorsque plusieurs d'entre eux étaient déjà servis.

Nous extrayons d'un extrait du Herald les faits suivants:

La maille d'Europe est arrivée à Québec ce matin à 9 heures.—La cause des tumultes en Angleterre, c'est l'augmentation des taxes, et en quelques endroits le manque d'ouvrage. A Londres 500 à 900 personnes se sont assemblées pour s'opposer à la taxe sur les revenus; elles ont lutté avec la police; 15 à 20 d'entre eux ont été blessés. A Edinbourg, il y a eu aussi des tumultes; plusieurs propriétés ont été détruites et 100 lampes renversées. Les troupes ont dû sortir pour les disperser. A Glasgow les insurgés ont détruit des propriétés au montant de £40,000. Un homme a été tué et 6 ont été blessés dans des collisions avec les troupes. Des attroupements semblables ont eu lieu à Manchester, Paisley, Liverpool, etc.; ce qui a fait tomber les fonds.

La Belgique refuse de fraterniser avec la république française.

En Prusse, on s'armé de toutes parts, cependant son gouvernement a déclaré ne vouloir pas se mêler des affaires de la France. Celle-ci a réuni ses armées du côté du Rhin.—L'Autriche, la Prusse et la Russie ont réuni de grands corps d'armées en Lombardie; on pense qu'elles en changeront la destination.—En Sicile, on s'attendait à des nouveaux troubles.

NAISSANCE.

Dimanche, le 26 mars, la dame de R. Charlton, écri., de Québec, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Chambly, le 27 mars, M. Henry Corean, à demoiselle Jane, fille aînée de George Vicry, écri., de Ste. Thérèse. En cette ville, le 29, par le Rév. M. Adamson, Wm Kingsford, écri., à Maria-Margaret, 2d fille de W. B. Lindsay, écri.

DECÈS.

En cette ville, le 2, Elizabeth Cochran, enfant de l'hon. W. Morris, à 11 ans. En cette ville, le 31, Olla, Flavie Papineau, fille de M. Pierre Papineau, à 33 ans. En cette ville, le 2, Maria Marine, enfant de Ed. Glackmeyer, é. r. à 20 mois.

ETABLISSEMENTS CANADIENS

TOWNSHIPS

GRANDE ASSEMBLÉE

AU FAVOR DES SOUS-SECOURS

MERCREDI 5 AVRIL, à 7 heures et demie

Pour adopter les Règlements de l'Association.

Mgr. l'Évêque de Montréal, MM. A. N. Morin, L. J. Papineau, C. S. Cherrier et autres, prendront la parole.

DES SIÈGES SERONT RÉSERVÉS POUR LES DAMES

Montréal, 31 mars 1848.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE

CALCUL DIFFÉRENTIEL, ETC.

UN VOL. IN 8. DE 126 PAGES, AVEC FIGURES. Quelques exemplaires à vendre à la librairie de MM. Côté & Cie; à celles de MM. CHEMISSE, rue La Fabrique, Québec, et au Bureau des MÉLANGES RELIGIEUX à Montréal.

A VENDRE.

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 1000 pied de profondeur, avec maison en pierre d'ég. étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ANCIAMBULT, et au village de l'Industrie à M. CHARRAS GOUVE. Village St. Paul, 20 mars 1848.